

GROUPE ORAPI
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013
En milliers d'euros

	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Produits des activités ordinaires	171 725	210 658
Achats consommés et variation de stocks	-73 557	-93 474
Charges externes	-34 252	-42 422
Charges de personnel	-51 361	-58 453
Impôts et taxes	-2 158	-2 778
Dotations aux amortissements	-3 087	-4 184
Dotations aux provisions	-347	-618
Autres produits et charges opérationnels courants	351	-6
Résultat Opérationnel courant	7 313	8 723
Autres produits et charges opérationnels	-2 075	-1 721
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (1)	27	26
Résultat opérationnel	5 265	7 028
Produits de trésorerie	178	165
Coût de l'endettement financier brut	-1 570	-2 065
Coût de l'endettement financier net	-1 392	-1 899
Autres produits et charges financiers	38	-33
Charge d'impôt	-1 873	-1 977
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 039	3 118
Résultat net (Part des intérêts ne donnant pas le contrôle)	-43	-143
Résultat net (Part du Groupe)	2 082	3 261
Nombre d'actions existantes	2 940 559	3 275 879
Résultat net (Part du Groupe) par actions en euros	0,71	1,00
Nombre d'actions maximales après les levées	3 010 354	3 335 879
Résultat net dilué (Part du Groupe) par action en euros	0,69	0,98
EBITDA	10 748	13 525

ORAPI

(1) La quote-part des résultats dans les entreprises associées a été reclassée en résultat opérationnel. Le reclassement a été fait pour 2012 et 2013 (cf §1.1 des annexes aux comptes consolidés)

EBITDA= Résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements et provisions

GROUPE ORAPI
Etat consolidé du résultat global total au 31 décembre 2013
En milliers d'euros

	31/12/2012 retraité	31 décembre 2013
Résultat Net de l'ensemble consolidé	2 039	3 118
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	126	-203
Couverture de flux de trésorerie	-412	359
ID sur couverture de flux de trésorerie et autres	137	-120
Total des éléments recyclables en résultat	-148	37
Ecarts actuariels - effet SORIE	-405	214
ID sur écarts actuariels - effet SORIE	135	-71
Total des éléments non recyclables en résultat	-270	142
Total des éléments recyclables et non recyclables en résultat	-418	179
Résultat global total	1 620	3 297
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1 663</i>	<i>3 441</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>-43</i>	<i>-143</i>

GROUPE ORAPI
Bilan consolidé au 31 décembre 2013
En milliers d'euros

ACTIFS	31/12/2012 retraité	31/12/2013
Goodwill	45 027	45 099
Autres immobilisations incorporelles	5 646	5 188
Immobilisations corporelles	12 250	16 112
Actifs financiers non courants	1 456	1 682
Participations dans les entreprises associées	153	400
Impot différé actif	1 797	1 011
ACTIFS NON COURANTS	66 329	69 491
Stocks	25 780	27 207
Clients	38 604	43 705
Autres créances courantes	4 800	7 091
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 781	5 446
ACTIFS COURANTS	74 966	83 449
Actifs détenus en vue de la vente	2 976	
TOTAL ACTIFS	144 271	152 940

PASSIFS	31/12/2012 retraité	31/12/2013
Capital	3 283	3 292
Primes, réserves, report à nouveau	34 344	35 343
Reserve de conversion	-750	-775
Résultat (part du Groupe)	2 082	3 261
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	<i>38 959</i>	<i>41 121</i>
<i>Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>-8</i>	<i>61</i>
CAPITAUX PROPRES	38 950	41 182
Dettes financières à plus d'un an	30 715	31 101
Provisions	2 177	2 547
Impot différé passif	2 487	1 939
Autres dettes non courantes	3 462	99
PASSIFS NON COURANTS	38 841	35 686
Dettes financières à moins d'un an	10 950	18 233
Fournisseurs	31 299	33 826
Impôt exigible courant	1 114	1 197
Autres dettes courantes	20 552	22 815
PASSIFS COURANTS	63 914	76 072
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	2 567	
TOTAL PASSIFS	144 271	152 940

ORAPI

(1) Les comptes 2012 ont fait l'objet d'un retraitement détaillé dans la note 3.1 - Goodwill des annexes aux comptes consolidés.

GROUPE ORAPI
Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 213
En milliers d'euros

Tableau des flux de trésorerie consolidé	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat de l'ensemble consolidé	2 039	3 118
Amortissements et provisions (cf. Détail 1)	3 148	3 948
Variation des impôts différés	-258	120
Plus values de cession nettes d'impôts	-34	-522
Capacité d'autofinancement	4 895	6 664
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (cf. Détail 2)	3 480	-6 871
Total Flux de trésorerie lié à l'activité	8 375	-207
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-3 232	-6 746
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	677	3 621
Variation nette des actifs financiers non courants	72	281
Variation des dettes sur immobilisations	3 362	501
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-24 142	-1 309
Total flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-23 262	-3 652
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires société mère	-993	-1 511
Augmentation de capital en numéraire net frais	2 099	0
Emissions d'emprunts	21 174	13 844
Remboursement emprunts	-8 249	-9 092
Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement	14 031	3 241
Variation de Trésorerie	-856	-618
Trésorerie d'ouverture	4 580	5 781
Concours bancaires d'ouverture	-1 233	-3 222
Trésorerie d'ouverture	3 347	2 559
Trésorerie de clôture	5 781	5 446
Concours bancaires de clôture	-3 222	-3 621
Trésorerie de clôture	2 559	1 825
Variation de trésorerie	-787	-734
Variations du cours des devises	69	-115

Détail Tableau des Flux Groupe Orapi

Détail Tableau des Flux	31 décembre 2012	31 décembre 2013
<i>Détail 1 Amortissements et provisions</i>		
Amortissements	3 110	3 857
Variation nette Provisions risques et charges	39	91
Total détail 1	3 148	3 948
<i>Détail 2 Variation besoin en fonds de roulement</i>		
Variation stock	-235	-139
Variation clients	4 704	-5 073
Variations fournisseurs	-672	1 537
Variations autres créances	2 788	-2 150
Variation autres dettes et autres dettes à plus d'un an	-3 104	-1 046
Total détail 2	3 480	-6 871

GROUPE ORAPI
Tableau d'évolution des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013
En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions auto contrôle	Ecart de Conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
Au 31 décembre 2010 (retraité)	2 862 108	2 862	18 090	14 343	-245	-1 147	33 904	56	33 960
Augmentation (diminution) de capital et réserves	20 795	21	78				99	99	198
Dividendes versés				-968			-968		-968
Ecarts de conversion				-47		241	194		194
Résultat de l'exercice				1 271			1 271	65	1 336
Valorisation des options accordées				132			132		132
Effets des Variations de périmètre							0		0
Autres mouvements				-136	-526		-662		-662
Au 31 décembre 2011	2 882 903	2 883	18 168	14 595	-771	-906	33 969	220	34 189
Augmentation (diminution) de capital et réserves	399 629	400	3 199				3 599		3 599
Dividendes versés				-993			-993		-993
Ecarts de conversion				-10		156	146		146
Résultat de l'exercice				2 082			2 082	-43	2 039
Valorisation des options accordées				86			86		86
Effets des Variations de périmètre							0		0
Autres mouvements				-480	550		70	-186	-115
Au 31 décembre 2012	3 282 532	3 283	21 367	15 280	-221	-750	38 959	-8	38 950
Augmentation (diminution) de capital et réserves	9 795	10	-10				0		0
Dividendes versés				-1 511			-1 511		-1 511
Ecarts de conversion				-16		-26	-42		-42
Résultat de l'exercice				3 261			3 261	-143	3 118
Valorisation des options accordées				59			59		59
Effets des Variations de périmètre							0		0
Autres mouvements				461	-66		395	213	607
Au 31 décembre 2013	3 292 327	3 292	21 358	17 535	-287	-776	41 121	61	41 182

Annexes aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013

du Groupe ORAPI

(données chiffrées en milliers d'euros)

Présentation de la société	8
1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation	8
1.1 Principes généraux	8
1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs	10
1.3 Périmètre et méthode de consolidation	11
1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères.....	12
1.5 Immobilisations incorporelles et goodwill.....	13
1.6 Immobilisations corporelles	14
1.7 Prix de revient des immobilisations	14
1.8 Suivi de la valeur des actifs immobilisés	15
1.9 Instruments financiers dérivés	16
1.10 Actifs financiers.....	16
1.11 Actifs destinés à être cédés	16
1.12 Stocks et travaux en cours	17
1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17
1.14 Capitaux propres consolidés et actions propres	17
1.15 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme.....	18
1.16 Provisions et passifs éventuels	20
1.17 Emprunts et dettes financières.....	20
1.18 Passifs financiers	20
1.19 Juste valeur des instruments financiers	20
1.20 Produits des activités ordinaires	21
1.21 Résultat opérationnel courant.....	21
1.22 Autres produits et charges opérationnels.....	21
1.23 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers.....	22
1.24 Impôt	22
1.25 Résultat par action	23
2 Principaux événements de l'exercice.....	23
2.1 Acquisition de certains éléments d'actifs et du fonds de commerce du Groupe Raynaud	23
2.2 Acquisition de certains éléments d'actifs et du fonds de commerce de Caral.....	23
2.3 Mise en service de la plateforme logistique de Saint Vulbas	24
2.4 Cession d'actifs concernant le site d'Aubagne d'Argos Hygiène	24
2.5 Augmentations de capital	24
3 Notes relatives au bilan	25
3.1 Périmètre de consolidation à la clôture	25
3.2 Goodwill	26
3.3 Immobilisations incorporelles	27
3.4 Immobilisations corporelles	27
3.5 Dépréciation des actifs non courants.....	28
3.6 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	28
3.7 Actifs financiers.....	29
3.8 Stocks	30
3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	30
3.10 Capitaux propres.....	31
3.11 Dividendes payés et proposés	31
3.12 Provisions.....	31
3.13 Passifs financiers	34
3.14 Gestion des risques et instruments financiers.....	36

4	Notes relatives au compte de résultat.....	39
4.1	Autres produits et charges opérationnels courants.....	39
4.2	Autres produits et charges opérationnels.....	39
4.3	Impôt sur les sociétés	39
4.4	Frais de recherche et développement	40
4.5	Transaction avec les parties liées	40
5	Information sectorielle	41
5.1	Information par secteur géographique de l'exercice 2013.....	41
5.2	Information par secteur géographique de l'exercice 2012.....	42
6	Autres informations	44
6.1	Nantissements, cautions et garanties	44
6.2	Autres engagements hors bilan	45
6.3	Options de souscription d'actions (stock options)	45
6.4	Plan d'attribution d'actions gratuites	46
6.5	Effectifs	46
6.6	Evénements postérieurs à la clôture	46

Présentation de la société

Orapi SA, société-mère du Groupe Orapi, est une société anonyme de droit français et dont le siège social est situé 25, rue de l'Industrie – 69200 VENISSIEUX, France. Orapi SA est une société cotée au compartiment C sur le marché Euronext Paris.

La société conçoit, fabrique et commercialise les solutions et produits techniques nécessaires à :

- l'entretien général (sols et surfaces) et l'hygiène spécialisée (linge, CHR, milieux médicaux, ...)
- l'entretien et la maintenance du matériel et des machines dans tous les secteurs d'activité.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 mars 2014 et qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 24 avril 2014.

1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

1.1 Principes généraux

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Orapi sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (000 €) sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Orapi SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année (ci-après désigné comme "le Groupe"). Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs enregistrés à la juste valeur.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels relatifs à l'exercice 2012. Le Groupe, après une analyse des participations qu'il détient dans des entreprises associées, a considéré que la performance de celles-ci faisait partie intégrante de son résultat opérationnel. En conséquence, la quote-part de résultat réalisée dans ces entreprises associées est présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel. Un reclassement dans ce sens a été fait des quote-parts de résultat dans ces mêmes entreprises au titre de l'année 2012.

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2013 :

- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur
- Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel
- Amendement IFRS 7 – Information – Compensation des actifs et passifs financiers
- Améliorations annuelles des normes IFRS – cycle 2009-2011 (émis en mai 2012).

Le Groupe a appliqué la norme IAS 19R par anticipation dans ses comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012.

Ces nouveaux amendements sont sans incidence sur les comptes consolidés d'Orapi à l'exception de l'amendement IAS1 qui a conduit à modifier la présentation du compte de résultat en reclassant la quote-part dans le résultat des entreprises associées en résultat opérationnel ainsi que de l'état du résultat global en différenciant les éléments recyclables en résultat des éléments non recyclables en résultat.

Les options, interprétations ou normes dont l'application est obligatoire après le 31 décembre 2013 sont :

Adoptées par l'Union Européenne :

L'Union Européenne a fixé une date d'application obligatoire pour les normes mentionnées ci-après aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 contre le 1er janvier 2013 fixée par l'IASB, à l'exception de l'amendement d'IAS 32 :

- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 10 – Etats financiers et IAS 27 révisée – États financiers individuels
- IFRS 11 – Accords conjoints et IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et coentreprises
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités
- Amendements IFRS 10, 11 et 12 : dispositions transitoires
- Amendement IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers
- Amendement IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers des amendements IAS 32, IAS 36, IAS 39 ainsi que de la norme IFRS 11. Le Groupe est en cours d'appréciation des éventuels impacts consécutifs à la première application des normes IFRS 10 et IFRS 12.

Non encore adoptées par l'Union Européenne :

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables selon l'IASB aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 à l'exception de la norme IFRS 9 :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7 (applicable d'après l'IASB aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2015)
- IFRIC 21 – Droits ou taxes
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel
- Améliorations annuelles des normes IFRS – cycles 2010-2012 et 2011-2013 (émis en décembre 2013).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

1.2 Résumé des jugements et estimations significatifs

Jugements

Pour préparer les états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, le management a fait des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations. Les hypothèses retenues concernent principalement les restructurations et litiges prud'homaux ainsi que les durées d'utilisation de certaines immobilisations corporelles pour lesquels la société évalue, au cas par cas et le cas échéant en fonction des jugements déjà rendus, le montant des provisions éventuelles.

Recours à des estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous :

Comptabilisation des actifs d'impôts différés

Le Groupe ne comptabilise des actifs d'impôts différés que s'il est probable qu'il disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. A chaque clôture, la valeur comptable des actifs d'impôts différés fait l'objet d'une réestimation afin, d'une part d'apprécier à nouveau la valeur comptable des actifs d'impôts différés comptabilisés et non apurés, et d'autre part d'apprécier si les actifs d'impôts différés non comptabilisés au cours des exercices antérieurs peuvent l'être à cette clôture.

Dépréciation des goodwill

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les *goodwill* au moins une fois par an à la clôture de l'exercice. Ceci nécessite une estimation de la valeur recouvrable, généralement assise sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les *goodwill* sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans la note « *Goodwill* ».

Indemnités de départs à la retraite et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des engagements sociaux. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. De plus amples détails sont communiqués dans la Note « Provisions ».

Provisions pour déconstruction et démantèlement

Les provisions pour déconstruction de locaux à usage industriel (ateliers, laboratoire, zones de stockage) d'une part, et démantèlement d'installations techniques (machines, outillages, ouvrages de type plate – formes) d'autre part, sont déterminées sur la base de rapports rédigés par un cabinet spécialisé indépendant.

Provisions pour destruction de stocks

Les règles de dépréciation de stocks du Groupe Orapi ainsi que les situations spécifiques rencontrées lors de croissances externes (ex : stocks contenant des composants interdits ou en voie d'interdiction) peuvent conduire à l'enregistrement de provisions pour destruction de stocks. Le montant de ces provisions est estimé à partir de la nature des produits à détruire, de leur tonnage et des coûts constatés sur des destructions de produits similaires.

1.3 Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle de la société mère sont consolidées par la méthode de l'intégration globale à l'exception de Quartz et MHE, mises en équivalence.

Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels, qui sont actuellement exerçables ou convertibles, sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert du contrôle effectif et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

L'ensemble des filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Intégration globale

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis dans le cas de la méthode du goodwill partiel, à leur juste valeur dans le cas de la méthode du goodwill complet.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont présentés de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Participation dans une entreprise associée

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le *goodwill* lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le Groupe Orapi détient une participation minoritaire dans une entreprise associée, dont l'activité économique est exercée sous son influence notable.

L'entreprise associée est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir une influence notable sur l'entité.

Regroupement d'entreprises

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un *goodwill* complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du *goodwill* complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le *goodwill* ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survivance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en *goodwill* lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Intérêts ne donnant pas le contrôle (anciennement « intérêts minoritaires »)

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis dans le cas de la méthode du *goodwill* partiel, à leur juste valeur dans le cas de la méthode du *goodwill* complet.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont présentés de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Orapi. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts minoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession au compte de résultat sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

1.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les états financiers des filiales ont été convertis en euros conformément à IAS 21 en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, autres que les éléments de capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La variation de conversion mentionnée dans les capitaux propres résulte de l'utilisation historique de ces différents taux.

L'impact des variations de change sur les prêts et dettes à caractère financier entre les sociétés du groupe est comptabilisé dans les variations de conversion des capitaux propres, lorsque ces éléments monétaires font partie de l'investissement net d'Orapi SA dans ses activités à l'étranger au sens de IAS 21.

Tout *goodwill* provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger par une société étrangère et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

1.5 Immobilisations incorporelles et *goodwill*

Goodwill

Les *goodwill* sont évalués conformément à la note 1.3.

Les *goodwill* ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, comme décrit en note "Suivi de la valeur des actifs immobilisés". En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en Autres produits et Charges Opérationnels.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, en Autres produits et Charges Opérationnels, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à IAS 36.

Les immobilisations incorporelles correspondent à :

- Des logiciels achetés qui sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 an à 5 ans
- Des marques qui sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont dépréciées en cas de perte de valeur ou dépréciées sur la durée d'utilité de l'actif
- Un droit d'utilisation et de représentation des marques acquises, non amorti
- Un contrat de distribution exclusive amorti sur une durée de 19 ans.
- Une relation clients amortissable sur une durée de 6 ans.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Coûts de Recherche & Développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel seulement si le Groupe Orapi peut démontrer que la faisabilité technique, les perspectives de vente et l'évaluation fiable sont assurées.

1.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (y compris frais accessoires) conformément au traitement de référence d'IAS 16, ou à leur juste valeur pour celles acquises par voie de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants. Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location", sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Elle est garantie par les actifs qui sont la propriété juridique du bailleur durant la durée du contrat. Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Si le Groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété à l'issue du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- | | | |
|--|-------------|----------|
| • Constructions et agencements : | 10 à 20 ans | linéaire |
| • Installations techniques, matériel & outillage : | 2 à 8 ans | linéaire |
| • Matériel de bureau & informatique : | 4 à 5 ans | linéaire |

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les biens financés par crédit-bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

1.7 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à douze mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1er janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges, les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1er janvier 2009.

1.8 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est estimée pour vérifier qu'elle n'est pas inférieure à la valeur nette comptable, dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ou dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices de pertes de valeur suivis par le Groupe sont basés sur un multiple d'excédent brut d'exploitation.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, les immobilisations (y compris les *goodwill*) ainsi que les éléments de Besoin en Fonds de Roulement sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable qui est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'UGT a été définie comme étant le plus petit groupe d'actifs générant des *cash-flows* indépendamment d'autres éléments d'actifs. Un tel groupe est constitué des :

- actifs incorporels d'une même zone géographique
- actifs corporels situés sur cette zone géographique
- actifs corporels de production permettant d'alimenter en produits la zone concernée.

Selon cette définition, le Groupe a défini quatre unités génératrices de trésorerie :

- L'Europe du Nord et l'unité de production anglaise
- L'Europe du Sud et les unités de production françaises
- L'Amérique du Nord et l'unité de production de Montréal
- L'Asie et l'unité de production de Singapour.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés repose sur les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle de gestion du Groupe, approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Ils ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Des taux d'actualisation différents sont utilisés pour certaines UGT afin de refléter les risques spécifiques à certaines zones géographiques
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance
- Des taux individuels de croissance sont retenus si nécessaire en fonction des spécificités des différents marchés.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Il est tenu compte des éventuels coûts associés à la cession de cet actif ou de cette UGT.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du *goodwill* existant. Les pertes de valeur relatives aux *goodwill* ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de l'amortissement qui aurait été normalement comptabilisé).

1.9 Instruments financiers dérivés

Selon les normes IAS32 et IAS39, lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur
- de couverture de flux de trésorerie
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de swap de taux d'intérêt. Les dérivés qualifiés de *cash-flow hedge* sont comptabilisés au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants avec les capitaux propres comme contrepartie.

1.10 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les prêts et créances
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les prêts et créances comprennent principalement les créances clients qui sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Les créances commerciales font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Lorsque cela est nécessaire, une dépréciation est constituée sur chacune d'elles en fonction du risque encouru.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

1.11 Actifs destinés à être cédés

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

1.12 Stocks et travaux en cours

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de la Société sont constitués des trois catégories suivantes :

- Matières premières
- En cours de production
- Marchandises et Produits finis.

Matières premières et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat. Les dépréciations des matières premières et marchandises sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation futures.

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production, et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût.

1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et au passif sur la ligne « emprunts et dettes financières à moins d'un an »

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont classés à l'actif sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

1.14 Capitaux propres consolidés et actions propres

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions et à l'existence de contrats de liquidités, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres.

Paiement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe bénéficient de plans d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites. Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de *Black and Scholes*, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Actions gratuites

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été obtenue en diminuant la valeur des actions à la date d'attribution du montant des dividendes attendus sur la période d'acquisition.

Paiement en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est initialement évalué à la juste valeur, à la date d'attribution, en retenant la valeur de souscription. Cette juste valeur est comptabilisée en charge sur toute la période d'acquisition, avec un passif en contrepartie. Le passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, et y compris à cette dernière date, selon les modalités de calcul de prix de rachat définies dans les conventions entre les parties. Toute variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions d'intérêts complémentaires et les options de vente détenues par des minoritaires dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle acquis est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas des options de vente, les engagements d'achat du groupe sont évalués à leur valeur actuelle et reclassés en dettes financières au bilan.

1.15 Régime de retraite et autres avantages sociaux à long terme

Régime à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charge.

Régime à prestations définies

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'employeur a une obligation vis-à-vis des salariés. Ces régimes peuvent :

- soit être financés au fur et à mesure de l'emploi, par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus des employeurs, et par le versement par ces fonds des montants dus aux bénéficiaires dans la limite des sommes disponibles
- soit être directement versés par l'employeur aux bénéficiaires lors de l'exercice des droits attribués.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite. La société Argos Hygiène dispose d'un fonds de couverture (contrat d'assurance) au titre de ses engagements de départ en retraite qui est régulièrement alimenté par des versements de l'employeur sans que l'employeur ne soit libéré de ses obligations envers ses salariés. Ce fonds est comptabilisé en tant qu'actif dédié à la couverture du régime. Les placements effectués par le fonds sont des placements sans risque quant au montant du capital investi.

Sur la base des dispositions propres à chaque régime à prestations définies (définies par la loi, les conventions collectives ou les accords d'entreprise), un calcul est fait, à la clôture de chaque exercice, de la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur (« *projected benefits obligations* » ou PBO). Cette valeur actualisée des obligations, évaluée régime par régime, donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour son montant qui excède la juste valeur des actifs de couverture correspondants.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus, évaluée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence à un taux de marché fondé sur les obligations d'entités de première catégorie dont le terme est cohérent avec la durée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations futures évolue annuellement en fonction des facteurs suivants :

- Facteurs récurrents :
 - ✓ augmentations dues à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires (« coûts des services rendus au cours de l'exercice ») classée en résultat opérationnel
 - ✓ augmentations dues à la « désactualisation » correspondant à une année de moins par rapport à la date à laquelle les droits seront payés (« coût financier ») classée en résultat financier
 - ✓ diminutions liées à l'exercice des droits (« prestations servies »).
- Facteurs ponctuels :
 - ✓ variations (écarts actuariels) dues à des modifications des hypothèses actuarielles à long terme (inflation, taux d'augmentation salariale, taux de *turn over*, tables de mortalité, taux d'actualisation ou âge de départ à la retraite, etc.) et à des effets d'expérience (ex : écart entre le nombre de départs effectifs sur l'année et celui prévu selon les hypothèses de *turn over*) ;
 - ✓ variations dues à des modifications dans les avantages accordés (réductions ou liquidations des régimes existants).

La juste valeur des actifs donnés en gestion au fonds spécialisé qui collecte, place et administre les sommes versées par l'employeur, varie en fonction :

- des versements reçus des employeurs (« cotisations »)
- des versements effectués aux bénéficiaires des prestations (prestations servies »)
- du rendement des actifs, y compris les modifications de leur valeur de marché.

Les hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et les taux de *turn over* sont révisés annuellement par les Responsables en charge des avantages du personnel en application des procédures internes en vigueur.

Concernant la reconnaissance en résultat des écarts actuariels (pertes ou profits) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, la société en application de IAS 19 révisée, les enregistre intégralement en capitaux propres.

Les modifications des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, lorsqu'elles interviennent, donnent lieu à la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés (incidence de la modification des droits au titre de la période de travail déjà réalisée) sur la durée moyenne de vie active probable résiduelle des bénéficiaires.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

La note 3.12 détaille :

- les modalités d'octroi des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies
- les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des deux derniers exercices
- l'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies
- et leur incidence sur les états financiers.

Autres avantages à long terme accordés pendant la période d'emploi

La société Argos Hygiène accorde aux salariés ayant une ancienneté de 20 ans révolus une gratification prenant la forme d'une prise en charge plafonnée de dépenses de voyage sur présentation de justificatifs. Les salariés peuvent prétendre à cette gratification dans un délai d'un an à partir de la date de leurs 20 ans d'ancienneté. La société évalue cet avantage à long terme selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées et la variation annuelle du montant de cet engagement est intégralement enregistrée en résultat.

1.16 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le reste en non courant.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux
- les provisions pour risques fiscaux avérés
- les provisions pour restructuration.

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance propre ou d'un début d'exécution.

Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

1.17 Emprunts et dettes financières

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.18 Passifs financiers

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent des passifs financiers comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur. La ventilation des passifs financiers entre courant et non courant est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieur ou supérieur à un an.

1.19 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1)
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2)

- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

1.20 Produits des activités ordinaires

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à IAS 18 en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges aux produits.

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise
- leur montant peut être estimé de façon fiable
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Les produits liés à la vente de biens sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable. Les produits liés aux ventes de service sont comptabilisés au prorata des coûts réels. Ces produits enregistrés en autres produits de l'activité restent marginaux.

Les remises ou rabais accordés aux clients ainsi que les prestations rendues par les clients dans le cadre d'accords de coopération commerciale sont comptabilisées en déduction des ventes.

1.21 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus ou moins-values de cessions d'actifs
- des dépréciations d'actifs
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et des litiges ou événements très inhabituels
- du coût de l'endettement financier net
- des autres produits et charges financiers
- des impôts.

1.22 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note "Autres produits et charges opérationnels".

1.23 Coût de l'endettement financier net – Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net est composé des intérêts sur emprunts et sur découverts bancaires diminué des produits financiers liés aux placements de la trésorerie disponible.

A l'exception de ceux affectables aux actifs éligibles, les coûts des emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.24 Impôt

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

La charge d'impôt intègre également la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Impôt sur le résultat exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Orapi a opté pour le régime de l'intégration fiscale de groupe en France. Concernant les modalités de répartition de l'impôt, chaque filiale prend en charge l'impôt calculé en tenant compte de l'économie ou de la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôt sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Crédits d'impôt

Conformément à IAS 20, le Groupe enregistre les crédits d'impôt recherche (CIR) et le nouveau crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en autres produits et charges opérationnels courants pour le CIR et en moins des charges de personnel pour le CICE.

1.25 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions de l'année déduction faite des actions d'auto contrôle comptabilisées en réduction des capitaux propres. Le résultat par action dilué tient compte des instruments dilutifs.

2 Principaux événements de l'exercice

2.1 Acquisition de certains éléments d'actifs et du fonds de commerce du Groupe Raynaud

Les sociétés du Groupe Raynaud sont spécialisées dans la distribution de produits d'hygiène professionnelle pour les secteurs de l'industrie notamment agro-alimentaire, des collectivités et services (administration, municipalités), de la santé (hôpitaux, maisons de retraite), et auprès de tout utilisateur professionnel de produits de nettoyage, de désinfection et de décontamination.

Bien implantées sur la Bretagne ainsi que la Basse et la Haute Normandie, ces sociétés sont présentes sur des segments de marché complémentaires de ceux d'Argos Hygiène, et adressent notamment une clientèle de Grands Comptes.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Lisieux (Calvados), prononcé le 28 juin 2013, Orapi SA s'est vue attribuer certains éléments des actifs et du fonds de commerce des sociétés Raynaud et Groupe Raynaud, les stocks ainsi que la reprise de 79 salariés suite à la liquidation judiciaire de ces sociétés. Par un autre jugement du Tribunal de Commerce de Lisieux du 28 juin 2013, Orapi s'est vu également attribué les participations de respectivement 70% et 48% dans les sociétés Laboratoires Médilis (spécialiste de l'incontinence) et Martinique Hygiène Emballage (MHE) (distribution de produits d'hygiène professionnelle).

A cette occasion a été créée la société Raynaud Hygiène, détenue à 60% par Orapi SA et dont l'établissement a été maintenu à Lisieux.

Le jugement ayant fixé la date d'entrée en jouissance au 1er juillet 2013, Raynaud Hygiène a été consolidée selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3R) en optant pour la méthode du *Goodwill* complet à compter de cette date.

2.2 Acquisition de certains éléments d'actifs et du fonds de commerce de Caral

Par jugement du Tribunal de Commerce d'Evreux (Eure), prononcé le 3 octobre 2013, Orapi SA s'est vue attribuer certains éléments des actifs et du fonds de commerce de la société Caral, les stocks ainsi que la reprise de 23 salariés suite au redressement judiciaire de cette société.

Caral commercialise auprès des utilisateurs finaux des produits d'hygiène et d'entretien, particulièrement sur les marchés des collectivités et des services. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer sa position sur le canal « vente directe » en France.

Les actifs de CARAL rachetés suite au jugement du Tribunal ont été repris par la filiale PROVEN INDUSTRIE, société consolidée qui n'avait plus d'activité et qui a changé pour l'occasion sa dénomination sociale en CARAL INDUSTRIE. L'activité de CARAL Industrie a ainsi été consolidée, selon la méthode de l'acquisition d'IFRS 3 révisée, à compter de la date d'entrée en jouissance fixée par le Tribunal soit le 7 octobre 2013.

2.3 Mise en service de la plateforme logistique de Saint Vulbas

La nouvelle plateforme logistique de 20 000 m² a été mise en service au mois de mai 2013. Cette plateforme, adjacente à l'usine de production de Saint Vulbas, permet de regrouper l'ensemble des stocks destinés à la distribution et aux filiales, qui étaient auparavant éclatés sur 3 sites différents. Le déménagement des stocks a été achevé fin 2013 et permettra pour 2014 d'optimiser les flux et la gestion des stocks.

2.4 Cession d'actifs concernant le site d'Aubagne d'Argos Hygiène

Le 5 juillet 2013 ont été signés les actes de vente du droit au bail, d'une parcelle de terrain et de biens mobiliers concernant le site d'Aubagne d'Argos Hygiène.

Cette cession a permis de dégager une plus-value de cession brute de 0,55 M€, enregistrée en Autres produits opérationnels.

2.5 Augmentations de capital

Le capital social d'Orapi SA a été augmenté à 3 292 327 € suite à l'attribution définitive de 9 795 actions gratuites ayant donné lieu à la création de 9 795 actions de valeur nominale 1 €.

3 Notes relatives au bilan

3.1 Périmètre de consolidation à la clôture

Désignation	Société de droit	2012		2013		Méthode d'intégration
		pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle	pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle	
Orapi SA*	Français	société mère	société mère	société mère	société mère	IG
Orapi Europe*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi International*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
DACD*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Chimiotechnic Vénissieux*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Proven Orapi*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Caral Industrie (ex Proven Industrie)* (A)	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Egiene*	Français	65%	65%	65%	65%	IG
Orapi Chiminvest Holding*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Chiminvest*	Français	76,2%	76,2%	84,9%	84,9%	IG
Quartz*	Français	37,3%	49,0%	41,6%	49,0%	MEE
Top Hygiène*	Français	100,0%	100%	100,0%	100%	IG
Argos Hygiène *	Français	100,0%	100%	100,0%	100%	IG
Exist *	Français	100,0%	100%	100,0%	100%	IG
SCI Les Bartavelles * (B)	Français	100,0%	100%	fusion	fusion	IG
Atoll *	Français	100,0%	100%	100,0%	100%	IG
Raynaud Hygiène*	Français	-	-	60,0%	60%	IG
MHE*	Français	-	-	29%	48%	MEE
Orapi Pacifique LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Ltd	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Nordic	Finlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi USA Holding	Américain	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Canada	Canadien	100%	100%	100%	100%	IG
ODS	Canadien	51%	51%	51%	51%	IG
Labo ODS	Canadien	-	-	34%	67%	IG
Orapi Italie	Italien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Asia PTE LTD	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Applied Chemicals (S) PTE	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (M) SDN BHD	Malaysien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (T) Co., Ltd	Thailandais	60%	60%	60%	60%	IG
Orapi Applied Nederland BV	Hollandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Belgium SA	Belge	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Transnet España, SL	Espagnol	100%	100%	100%	100%	IG
ODS	Espagnol	-	-	100%	100%	IG
Orapi Transnet Argentina S.A.	Argentin	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Transnet Sp Zoo	Polonais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Middle East Trading LLC	Dubaï	-	-	51%	51%	IG

* adresse des sociétés françaises : **Orapi SA, Orapi Europe, Chimiotechnic Vénissieux** : 25, rue de l'Industrie 69200 Vénissieux ; **Chiminvest, Orapi International, Caral Industrie, Orapi Chiminvest Holding, Top Hygiène** : 5, Allée des Cèdres Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 01150 St Vulbas ; **DACD** : Mathias Sud 26320 Saint Marcel Les Valence ; **Proven Orapi, E-Giène** : 16 rue Pierre Mendès France 69120 Vaulx-en-Velin ; **Quartz** : 260, chemin des Cystes 06140 Vence ; **Argos Hygiène et Atoll** : 301 rue Denis Papin Zone d'aménagement concerté du Centre de Saint-Bonnet 38 090 Villefontaine ; **Exist** : Zone d'activité –Lieudit du Breitmatten 67370 Truchtersheim ; **Raynaud Hygiène** : ZI Nord-Est BP 12063, Rue Edouard Branly, 14102 Lisieux ; **Martinique Hygiène Emballage** : Immeuble Diana, ZI Cocotte Canal, 97224 Ducos.

Méthode d'intégration :

- IG : intégration globale
- MEE : mise en équivalence

A noter que :

- (A) la société Proven Industrie a changé de dénomination pour s'appeler Caral Industrie suite au rachat d'actifs par Orapi en octobre 2013.
- (B) la société SCI Les Bartavelles a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société ARGOS HYGIENE en date du 31/10/2013 avec effet rétroactif comptable et fiscale au 1er janvier 2013.

- (C) Parmi les actifs du groupe Raynaud en redressement judiciaire acquis par ORAPI figurait :
 - Une participation de 70 % dans le capital de la société Laboratoires Médilis. En raison de la situation de désorganisation comptable trouvée à l'occasion de la reprise de cette société, il n'a pas été possible d'arrêter des comptes fiables à la date d'acquisition de Laboratoires Médilis (30 juin 2013) ni à la date du 31 décembre 2013. En conséquence, cette société n'est pas consolidée au 31 décembre 2013 et les titres acquis sont maintenus en titres non consolidés. Les analyses conduites permettent toutefois de ne pas avoir d'inquiétude sur la valeur comptable de cette participation (200 K€).
 - Une participation de 48% dans le capital de la société MHE, mise en équivalence au 31 décembre 2013.

3.2 Goodwill

<i>Goodwill</i>	2012 retraité	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2013
Valeur brute	47 838			+126	-54	47 910
Dépréciation (*)	-2 811					-2 811
Total Goodwill net	45 027			+126	-54	45 099

(*) cf. note "dépréciation des actifs non courants"

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et passifs enregistrés dans le bilan d'ouverture d'Argos suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation le 16 mai 2012 ont été finalisées dans le délai d'allocation de 12 mois prévu par la norme IFRS 3R, soit avant le 15 mai 2013. A cette occasion, la réévaluation des impôts différés actifs à hauteur de +1 190 KEUR a conduit à diminuer d'autant le goodwill provisoire, le goodwill définitif de cette acquisition s'établissant ainsi à 20 321 KEUR.

Cet ajustement du goodwill et des impôts différés actifs a donné lieu à un retraitement rétrospectif dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 (1).

L'évolution de l'exercice reflète essentiellement le goodwill reconnu à l'occasion de l'acquisition des actifs de la société Caral affectant l'UGT Europe du Sud – se référer à la note « 2 Principaux événements de l'exercice ».

L'allocation des goodwill par UGT est la suivante :

<i>Goodwill</i>	UGT Europe du Nord	UGT Europe du Sud	UGT Amérique du Nord	UGT Asie & Reste du Monde	Toutes UGT 2013
Valeur brute	7 036	37 523	455	2 896	47 910
Dépréciation	-500	-189	-360	-1 762	-2 811
Total Goodwill net	6 536	37 334	95	1 134	45 099

3.3 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	2012	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2013
Logiciels	2 875	212	-50	80	+45	3 162
Marques	490				-7	483
Autres immobilisations incorporelles	6 407	2		2	-37	6 374
Total brut	9 772	214	-50	82	1	10 019
Amortissements logiciels	- 2 592	-395	+48			- 2 939
Amortissements marques	-218					-218
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-1 315	-377			+18	-1 674
Total amortissements	-4 126	-771	+48	0	+18	-4 832
Total immobilisations incorporelles nettes	5 646	-557	-2	82	19	5 188

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement un contrat de distribution détenu par Proven Orapi reconnu pour un total de 4 200 K€ comme actif incorporel distinct du *goodwill* dans le cadre de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de Proven. Un contrat de Recherche & Développement portant sur le dépôt de formules biocides a également été reconnu à hauteur de 700 K€.

3.4 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	2012	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2013
Terrain	2 460				+50	2 510
Construction	9 279	1 550	-341	18	183	10 690
Machines et équipements	13 850	2 941	-991	659	331	16 791
Autres immobilisations corporelles	6 660	682	-554	4	119	6 911
Immobilisations en cours	326	1 362	-58		-903	727
Total brut	32 576	6 535	-1 944	681	-220	37 630
Amortissements constructions	-5 146	-484	269		63	-5 298
Amortissements machines et équipements	-10 594	-1 925	986	-12	111	-11 433
Amortissements autres immobilisations	-4 586	-653	449		4	-4 786
Total amortissements	-20 325	-3 062	1 704	-12	178	-21 517
Total immobilisations corporelles nettes	12 250	3 473	-240	669	-42	16 112

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles correspondant au retraitement de contrats de crédit-bail (principalement immobiliers) s'élèvent à :

- Valeur brute : 5 635 K€
- Amortissements : - 2 780 K€
- Valeur nette : 2 855 K€

3.5 Dépréciation des actifs non courants

Au 31 décembre 2013, le groupe Orapi a procédé à l'estimation des valeurs recouvrables des UGT. Ces dernières ont été estimées sur la base des valeurs d'utilité qui ont été calculées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels (sur la base des plans approuvés par la Direction) aux taux après impôt de respectivement 8,9% sur les UGT Europe du Sud et Europe du Nord, 9,3% sur l'UGT Amérique du Nord, et 10,5% sur l'UGT Asie et Reste du Monde. Le taux de croissance perpétuelle retenue est de 1,75%.

Les tests de dépréciation effectués n'ont pas conduit le Groupe à enregistrer de pertes de valeurs au cours de l'exercice.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'autres pertes de valeur. Notamment, la hausse de 1 point des taux d'actualisation ou la baisse de 1 point du taux de croissance long terme n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'autres pertes de valeur.

3.6 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les deux tènements immobiliers qui étaient classés à la clôture précédente en actifs détenus en vue de la vente ont fait l'objet d'une cession durant l'exercice 2013.

D'une part, le local des Laboratoires Garcin près de Clermont – Ferrand, dont la valeur nette comptable s'élevait à 181K€ et les passifs correspondants à 71K€ au 31 décembre 2012, a été cédé en février 2013 générant une plus-value de 69K€.

D'autre part, l'entrepôt d'Argos à Aubagne, objet d'un contrat de *lease-back* enregistré dans les comptes de la SCI Bartavelles dont la valeur nette comptable s'élevait à 2 795 K€ et les passifs à 2 496 K€ au 31 décembre 2012, a été cédé en juillet 2013 générant une plus-value de 452K€.

3.7 Actifs financiers

Exercice 2013 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	670	670			670	
Prêts	29	29		29		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 070	1 070		1 070		
Valeurs mobilières	313	313				313
Actifs financiers non courants	2 082	2 082		1 099	670	313
Créances clients et comptes rattachés	43 705	43 705		43 705		
Clients et comptes rattachés	43 705	43 705		43 705		
Autres créances	1 315	1 315		1 315		
Autres créances courantes	1 315	1 315		1 315		
Disponibilités	5 446	5 446				5 446
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 446	5 446				5 446
Total	52 548	52 548		46 119	670	5 759

Les créances clients brutes s'établissent à 46 066 K€ et les dépréciations à 2 361 K€ soit un montant net de 43 705 K€. Le groupe ne dispose pas de créances nettes supérieures à un an significatives.

A la clôture, le classement des actifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes, par mode de détermination de la juste valeur, est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instruments cotés sur un marché actif	0
Instruments dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables	5 759
Instruments dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Actifs évalués en juste valeur par résultat	5 759

Exercice 2012 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	223	223			223	
Prêts	12	12		12		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	1 081	1 081		1 081		
Valeurs mobilières	294	294				294
Actifs financiers non courants	1 610	1 610		1 093	223	294
Créances clients et comptes rattachés	38 604	38 604		38 604		
Clients et comptes rattachés	38 604	38 604		38 604		
Autres créances	1 064	1 064		1 064		
Autres créances courantes	1 064	1 064		1 064		
Disponibilités	5 781	5 781				5 781
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 781	5 781				5 781
Total	47 059	47 059		40 761	223	6 075

3.8 Stocks

	2012	2013	Var
Matières premières	6 962	6 434	-528
Marchandises et produits finis	23 986	26 814	+2 828
Dépréciation	-5 168	-6 041	-873
Total Stocks	25 780	27 207	+ 1 427

L'évolution des stocks de marchandises et produits finis s'explique essentiellement par l'acquisition des stocks de la société Raynaud (cf § 2.1 événements significatifs de la période).

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2012	2013	Var
Équivalents de trésorerie (euro)	0	0	0
Trésorerie en euro	2 934	3 509	+575
Trésorerie en devises	2 848	1 937	-911
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 782	5 446	-336

Les postes de « trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan sont comptabilisés à leur juste valeur.

3.10 Capitaux propres

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Occasionnellement le Groupe achète ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Ces actions sont acquises notamment en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres (via un contrat de liquidité), de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de couvrir les plans d'options d'achat et / ou de souscription d'actions consentis aux salariés et aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ou de les annuler.

Le capital social d'Orapi SA au 31 décembre 2013 est composé de 3 292 327 actions, entièrement libérées, de 1 € chacune. Au 31 décembre 2013, 15 106 actions sont détenues en propre par Orapi SA. Le nominal de ces actions est imputé sur les capitaux propres consolidés.

Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans obtiennent un droit de vote double. Au 31 décembre 2013, 2 170 457 actions possèdent un droit de vote double.

3.11 Dividendes payés et proposés

Dividendes décidés et payés au cours de l'exercice écoulé :

La société a procédé en 2013 au versement d'un dividende de 1 511 K€ au titre du résultat de 2012.

Dividendes proposés pour approbation à l'assemblée générale (non reconnus comme un passif au 31 décembre) :

Il est proposé à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 0,5 € par action au titre de 2013.

3.12 Provisions

	2012	Dotations	Reprises		Variation périmètre	Autres	2013
			Provision utilisée	Provision non utilisée			
Provisions non courantes : retraites	2 176	377	-112	-65	364	-192	2 547
Provisions courantes : risques et litiges	6 494	1 509	-2 908	-537	300		4 858
Total provisions	8 670	1 886	-3 020	-602	664	-192	7 405

La part courante des provisions pour risques et charges est classée dans la ligne « autres dettes » du bilan.

Les provisions courantes pour risques et litiges sont principalement constituées de provisions pour déconstruction et démantèlement des filiales françaises pour 992 K€ (usine de Vénissieux), d'une provision pour restructuration Argos (175K€), de litiges pour risques prud'homaux et licenciement pour 1 532 K€, de provisions pour coûts de destruction de stocks des filiales françaises pour 209 K€, et de litiges pour risques commerciaux pour 1 508K€.

Les montants apparaissant en « Autres » correspondent essentiellement (-192K€) à la comptabilisation directe et immédiate en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels (conformément à IAS 19 révisée) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi. Pour la société Argos Hygiène qui bénéficie d'un fonds en épargne retraite, ces écarts actuariels (-68K€) sont imputés sur la variation de l'actif financier net.

Les provisions ne sont pas actualisées, à l'exception des provisions pour engagements sociaux, l'effet d'actualisation n'ayant pas d'incidence significative.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (régime à prestations définies)

Le poste de provision pour retraite (avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre des régimes à prestations définies) évolue de la manière suivante :

	2012	Coût des services rendus 2013	Coût financier	Reprise ou Paiement	Ecarts actuariels et autres	Variation périmètre	2013
Dette actuarielle indemnités de départ en retraite	2 176	277	100	-178	-192	364	2 547

- Actifs de couverture :

A noter que pour la société Argos Hygiène, les actifs de couverture sont placés sur un support financier souscrit auprès de la Compagnie Allianz et investi à 60% en fonds euros et 40% en fonds en unité de compte. Depuis fin 2012, le Groupe a décidé de ne plus procéder à des versements complémentaires auprès du fonds.

Ainsi au 31.12.2013, le poste de provision pour retraite Argos Hygiène se solde par un actif financier de 211K€ issu de l'engagement IDR estimé à 1 050K€ par rapport à la valeur du fonds de 1 261K€. Cet actif financier étant dédié à Argos Hygiène, il est reconnu séparément à l'actif du bilan, en actifs financiers non courants.

Les indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont déterminées par différentes conventions collectives. Les conventions applicables au Groupe sont : Commerce de Gros, Chimie et VRP.

- Description du régime :

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié. L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié.

Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (généralement date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

- Hypothèses de calcul :

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

<i>Hypothèses retenues pour les calculs</i>	2012	2013
Taux de croissance des salaires (1)	2%	2%
Taux d'actualisation	2,80%	3,10%
Rendement réel des actifs	9,40%	3,1%
Taux de charges sociales (suivant catégories)	de 24% à 58%	de 26% à 58%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans

(1) y compris toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres, sur l'ensemble de la carrière et inflation comprise.

La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Le taux retenu à la clôture est le taux Iboxx à 10 ans des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie. Ce taux respecte les dispositions d'IAS 19.

Une variation de +/- 1% du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

Taux d'actualisation	Montant de l'engagement en K€
2,10%	2 825
3,10%	2 337
4,10%	1 925

- Incidence de l'évolution des régimes à prestations définies sur les états financiers :

La synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>En K€</i>	2012	2013
Valeur actualisée de l'obligation	-3 248	-3 598
Juste valeur des actifs du régime	1 223	1 261
Surplus (ou déficit) (1)	- 2 025	-2 337

(1) Dont l'actif net sur Argos inscrit à l'actif du bilan consolidé (211K€ en 2013 et 152K€ en 2012)

a) Bilan :

<i>En K€</i>	2013
	Total
Solde de l'exercice précédent	2 025
Ecart actuariels enregistrés par capitaux propres	-214
Charges de l'exercice	199
Cotisations payées au régime	0
Rendement du fonds	-37
Prestations payées nettes des remboursements du fonds	0
Variation de périmètre	364
Solde de clôture de l'exercice	2 337

Ce solde de clôture intègre le poste de provision pour retraite Argos Hygiène se soldant par un actif financier de 211K€. Sans cet actif net, la dette actuarielle indemnités de départ à la retraite sur le Groupe s'élève à 2 547K€.

b) Compte de résultat :

<i>En K€</i>	2012	2013
Coût des services rendus par les bénéficiaires en activité	178	277
Reprise ou paiement	-272	-177
Coût financier	92	100
Rendement du fonds	-73	-38
Cotisations payées au régime	-46	0
Charge nette	-121	162

3.13 Passifs financiers

Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2013 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	31 101	31 101		31 101		
Passifs financiers courants	18 233	18 233		17 566	271	396
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	33 826	33 826	33 826			
Autres dettes non courantes	99	99	99			
Autres dettes courantes (hors provisions)	3 692	3 692	37	3 655		
Total des passifs financiers	86 951	86 951	33 962	52 322	271	396
					667	

Les passifs financiers enregistrés dans les comptes correspondent à la juste valeur de la dette dans la mesure où :

- D'une part les dettes financières sont majoritairement rémunérées à taux variable aux conditions du marché
- D'autre part les maturités des dettes financières à taux fixe n'excèdent pas trois ans, hormis pour :
 - deux emprunts obligataires à taux fixe respectivement pour un montant de 4M€ à maturité 5 ans et 5M€ à maturité 6 ans, souscrits en octobre 2012 et en décembre 2013.
 - deux emprunts OSEO respectivement pour 0,5M€ à taux zéro et maturité 6 ans et pour 1,8M€ à taux fixe et maturité 5 ans.

L'écart entre les taux nominaux et les taux courants n'aurait pas un impact significatif.

A la clôture, le classement des passifs financiers évalués à la juste valeur dans les comptes, par mode de détermination de la juste valeur, est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instruments cotés sur un marché actif	0
Instruments dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables (swaps de taux, <i>puts</i> sur intérêts ne donnant pas le contrôle)	667
Instruments dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Passifs évalués en juste valeur	667

Exercice 2012 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	30 715	30 715		30 437	278	
Passifs financiers courants	10 950	10 950		10 195		755
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	31 299	31 299	31 299			
Autres dettes non courantes	3 462	3 462	114	3 348		
Autres dettes courantes (hors provisions)	3 308	3 308	162	2 567		579
Total des passifs financiers	79 734	79 734	31 575	46 547	278	1 334
					1 612	

Décomposition de la dette financière

	2012	+	-	Périmètre	2013
Emprunts	35 278	8 677	-5 981		37 974
Découvert bancaire	3 222	855	-456		3 621
Dettes sur crédit-bail	1 860		-316		1 544
Dettes auprès des <i>factors</i>	896	5 168	-587		5 478
Autres dettes financières	408	436	-125		719
Total	41 664	15 136	-7 465		49 335

- La variation des autres dettes financières s'explique essentiellement par la variation de comptes courants avec des sociétés non consolidées.
- Les dettes auprès des *factors* résultent de créances cédées via des contrats d'affacturage. Les créances cédées sont des créances hors Groupe auprès de clients français. Le mode de comptabilisation est un *netting* entre le total des créances cédées et les actifs associés (garanties, retenues, ...). La dette auprès des *factors* se décompose comme suit à la clôture (en K€) :

Créances cédées	-12 497
Garanties et retenues	3 707
Comptes courants des <i>factors</i>	3 312
Dettes auprès des <i>factors</i>	-5 478

Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 99K€ au 31.12.2013 et correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements reçus.

Décomposition des autres dettes courantes (hors provisions)

	2012	2013
Dettes sociales	11 414	11 961
Dettes fiscales	1 904	2 128
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	2 567	0
Autres	741	3 692
Total	16 626	17 781

Un crédit vendeur de 3,5 M€ consenti aux cédants d'Argos à échéance mai 2014 est enregistré en Autres dettes courantes.

3.14 Gestion des risques et instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour la couverture du risque de taux. En revanche, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

- **Risque de crédit**

Compte tenu de l'absence de concentration des clients et de la politique de gestion des comptes clients, le risque crédit est considéré comme non significatif.

- **Risque de marché**

Risque de taux

Les financements du groupe sont majoritairement centralisés et gérés par la société mère : Orapi SA.

Dettes financières

La ventilation des dettes en taux variables et taux fixes est la suivante :

	2012	2013
Dettes financières à taux fixe	8 266	13 364
Dettes financières à taux variable	33 398	35 971
Total	41 664	49 335

Compte tenu des couvertures mises en place, une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 140 K€ sur le coût de l'endettement soit 6.8% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2013.

Le groupe Orapi utilise des instruments dérivés pour la couverture du risque de taux. Au 31/12/2013 la revalorisation du portefeuille de couverture de taux a impacté la situation nette du Groupe à hauteur de (396) K€. Le montant des dettes à taux variable faisant l'objet d'un swap de taux contre du taux fixe s'élève à 21 883 K€ au 31/12/2013. Les échéances de ces contrats sont comprises entre 1 et 6 ans. Il n'existe pas de dérivé incorporé.

Risque de change

Le Groupe Orapi est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations détenues par Orapi SA dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon long terme
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées par chaque société du Groupe dans des monnaies autres que leur monnaie locale.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Orapi SA et provient principalement des ventes réalisées aux filiales anglaise, américaine et asiatique.

L'exposition du Groupe aux risques de change porte principalement sur la livre sterling, le dollar américain et le dollar de Singapour et de façon non significative le zloty polonais et peso argentin.

En 2013, 91,8% du chiffre d'affaires était exprimé en euros, 3,9% en livre sterling, 1,2% en dollar US et dollar canadien, 2,4% en dollar Singapourien, 0,4% en zloty et 0,3% en peso argentin.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	€	Autres	Total	Elim	Total
Actif								
Circulant	3 332	1 071	1 680	85 610	276	91 969	-13 966	78 002
Dettes	-3 773	-794	-2 959	-108 304	-461	-116 291	13 570	-102 721
Position nette	-441	277	- 1279	-22 694	-185	-24 322	-396	-24 719

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US et du dollar singapourien entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 30 K€, 13 K€ et 35 K€. L'impact sur le résultat net n'est pas significatif.

La ventilation des actifs et passifs financiers par devise en contre-valeur euros est la suivante :

	2012	2013
Clients libellés en euro	37 186	42 689
Clients libellés en devises	3 532	3 377
Provision pour dépréciation	-2 114	-2 361
Total Clients	38 604	43 705

	2012	2013
Dettes financières libellées en euro	41 227	47 526
Dettes financières libellées en devises	437	1 809
Dettes financières	41 664	49 335

Les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente, qui s'élevaient à 2 567 K€ à la clôture 2012, étaient constitués de dettes financières libellées en euro.

	2012	2013
Fournisseurs libellés en euro	28 752	31 614
Fournisseurs libellés en devises	2 547	2 212
Total Fournisseurs	31 299	33 826

Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est liée aux actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 32, les actions sont comptabilisées lors de l'acquisition en diminution des fonds propres, et les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Lorsque les titres sont acquis ou cédés, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des actions acquises ou cédées. A la clôture, le Groupe détient 15 106 actions propres.

• **Risque de liquidité**

Besoins de financement

Le Groupe dispose de lignes de découverts pour faire face aux variations de trésorerie d'exploitation et hors exploitation.

Excédents de trésorerie

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie est effectué par le Groupe dans le cadre défini par la politique de gestion qui privilégie les critères de liquidité et de sécurité.

L'échéancier de remboursement des dettes financières s'analyse comme suit :

	2012	2013
A moins d'un an	10 949	18 233
A plus d'un an et moins de 5 ans	20 795	22 651
A plus de 5 ans	9 920	8 451
Total	41 664	49 335

L'échéancier des passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente s'analyse comme suit :

	2012	2013
A moins d'un an	256	0
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 285	0
A plus de 5 ans	1 026	0
Total	2 567	0

A la clôture de l'exercice, le Groupe Orapi n'est en défaut sur aucun covenant financier relatif aux crédits bancaires et obligataires contractés. Les covenants à respecter par le groupe Orapi au 31/12/2013 concernent les emprunts suivants :

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2013 (k€)	Détail des covenants
200	6	
330	10	
1 900	186	
1 723	185	
2 375	671	
2 500	667	✓ Dette financière nette consolidée (DFN) / EBE consolidé < 4
4 000	1 532	✓ DFN / Fonds propres consolidés (FP) < 1,3
1 000	672	
2 761	1 674	
2 500	1 634	
16 500	15 500	
5 000	5 000	

4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Autres produits et charges opérationnels courants

	2012	2013
Pertes sur créances irrécouvrables	-309	-198
Ecarts de change	-255	-225
Crédit Impôt Recherche	256	271
Loyers nets de refacturation à Singapour	16	-84
Refacturations de loyers immobiliers France	300	115
Subventions	43	25
Remises exceptionnelles fournisseurs Argos	181	0
Remboursements Formation Argos	121	0
Produits divers de gestion courante	34	102
Divers	-36	-12
Autres produits et charges opérationnels courants	351	-6

4.2 Autres produits et charges opérationnels

	2012	2013
Frais et provisions de restructuration	-883	-1 862
Frais d'acquisition	-534	-184
Provisions pour litiges	-616	-48
Plus-value de cession	48	600
Autres produits et charges opérationnels non courants	-90	-227
Autres produits et charges opérationnels	-2 075	-1 721

L'essentiel de ces charges ont été encourues à l'occasion de restructurations opérées dans certaines unités du Groupe.

4.3 Impôt sur les sociétés

Ventilation de la charge d'impôt :

	2012	2013
Impôt exigibles	2 184	1 694
Impôts différés	-311	283
Total	1 873	1 977
Taux effectif	48%	39%

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique qui serait constaté avec application du taux d'IS en vigueur s'analyse comme suit :

	2013
Impôt théorique	1 699
Effet des taux d'imposition à l'étranger	-122
Pertes fiscales reportées en avant non activées	367
Profit non taxé sur perte passée non activée	-275
Différences permanentes (net)	148
Crédits d'impôts (CIR, CICE,..) CVAE et autres	160
Impôt réel	1 977

Les bases d'impôt différé s'analysent comme suit :

Actif (+), Passif (-)	2012	2013
Impôt différé sur crédit-bail	-422	-406
impôts différés sur avantages sociaux	772	843
Impôts différés liés à la fiscalité locale française (net)	155	182
Impôts différés retraitements de consolidations	-1 195	-1 507
Impôt différés liés à la fiscalité locale étrangère (net)	1	-40
Total impôt différé net	-690	-928

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi Europe, Orapi International, Chimiotech Vénissieux, DACD, Proven Orapi, Caral Industrie, OCH, Top Hygiène, Argos Hygiène, Exist et Atoll sont intégrées fiscalement. La convention d'intégration est basée sur un principe de neutralité.

Au 31/12/2013, les sociétés françaises présentent des déficits reportables non activés à hauteur de 6 309 K€. Le Groupe considère la CVAE comme un impôt sur résultat.

4.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges dans le compte de résultat au titre de l'exercice s'élèvent à 972 K€ (2012 : 947 K€).

Orapi n'a pas reconnu de frais de recherche et développement à l'actif de son bilan. Les critères de faisabilité technique, d'intention d'achèvement du développement et de vente, de disponibilité des ressources nécessaires au développement et de capacité à évaluer de façon fiable les dépenses relatives au développement peuvent être considérés comme remplis.

En revanche, des incertitudes majeures portent sur les débouchés commerciaux des développements effectués : la capacité à vendre le produit fini issu des développements n'est pas systématiquement avérée, rendant incertaine la génération probable d'avantages économiques futurs.

4.5 Transaction avec les parties liées

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations des organes de direction, comprenant 7 personnes, au titre de l'exercice 2013 sont :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Rémunérations des organes de direction du groupe	1 195 073	115 549	45 025	0	1 355 646

Il n'existe pas de retraites « chapeau » pour les dirigeants ni de convention entre la société et ses mandataires sociaux relatives à des indemnités de départ.

Transactions avec MG3F

MG3F (SIREN 353 946 577 00015), société holding qui détient plus des deux tiers des droits de vote de la société Orapi SA, a facturé au cours de l'exercice 2013 à :

- Orapi SA :
 - 1 317 K€ au titre de prestations de service
 - 5 K € au titre des frais d'assurance en responsabilité des dirigeants
- Orapi Europe :
 - 386 K€ au titre de prestations de service

- Argos Hygiène :
 - 5 K € au titre des frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.

Transaction avec les dirigeants salariés

Néant.

Actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires (40%) dans Raynaud Hygiène sont des dirigeants et managers du Groupe.

Natures des relations entre Orapi SA et ses filiales

Les principales relations entre Orapi SA et ses filiales peuvent être de nature suivante :

- Achats ou ventes de produits finis
- Prestations de services données ou reçues
- Contrats de location
- Transferts dans le cadre d'accords de financement ou de gestion de trésorerie
- Fourniture de garanties ou de sûretés.

5 Information sectorielle

Orapi a retenu le secteur géographique, fonction de l'implantation des actifs comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut être répartie en 4 segments principaux : Europe du Nord, Europe du Sud, Amérique du Nord, Asie + Reste du monde.

Cette répartition est présentée selon des principes comptables identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle synthétique définie pour gérer et mesurer en interne les performances de l'entreprise.

5.1 Information par secteur géographique de l'exercice 2013

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffre d'affaires net du secteur	20 451	179 902	2 577	7 729		210 658
Ventes inter-activités	804	58 033	28	4	-58 870	
Total chiffre d'affaires net	21 256	237 935	2 605	7 733	-58 870	210 658
Amortissement des immobilisations	-46	-3 584	-19	-536		-4 184
Résultat opérationnel courant	1 172	7 173	32	346		8 723
Résultat Opérationnel	1 029	5 636	3	360		7 029
Coût de l'endettement financier net						-1 899
Autres produits et charges financiers						-33
Impôt						-1977
Résultat net de l'ensemble consolidé						3 118
Résultat net (part des minoritaires)						-143
Résultat net (part du Groupe)						3 262

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
<i>Goodwills</i>	6 536	37 334	95	1 134		45 099
Immobilisations corporelles nettes	121	13 404	-33	2 620		16 112
Immobilisations destinées à être cédées						0
Autres immobilisations	1 032	4 072	85			5 188
Actifs sectoriels autres	6 458	81 740	1 071	2 700	-13 966	78 002
Actifs financiers	2 150	4 260	63	654		7 128
Participations dans les entreprises associées		400				400
Actifs d'impôt		879			132	1 011
Total Actif	16 296	142 089	1 280	7 109	-13 834	152 940
Passifs sectoriels	4 477	66 364	441	1 517	-13 512	59 287
Dettes financières		47 519	292	1 523		49 335
Dette inter - sociétés	3 562	-4 177	116	496	3	0
Passifs d'impôt	1 083	1 957	24	72		3 136
Capitaux propres	7 174	30 426	407	3 500	-325	41 182
Total Passif	16 296	142 089	1 280	7 109	13 834	152 940
Investissements	25	4 678	23	2 025		6 751

5.2 Information par secteur géographique de l'exercice 2012 retraité

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffre d'affaires net du secteur	22 481	139 612	2 108	7 523		171 725
Ventes inter-activités	670	55 307	41	9	-56 027	
Total chiffre d'affaires net	23 151	194 919	2 150	7 532	-56 027	171 725
Amortissement des immobilisations	-72	-2 610	-22	-383		-3 087
Résultat opérationnel courant	429	6 212	51	478	143	7 313
Résultat Opérationnel	371	4 340	20	390	143	5 265
Coût de l'endettement financier net						- 1 392
Autres produits et charges financiers						38
Impôt						-1 873
Résultat net de l'ensemble consolidé						2 039
Résultat net (part des minoritaires)						-43
Résultat net (part du Groupe)						2 082

	Europe du Nord	Europe du Sud	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Goodwills	6 572	37 211	110	1 134		45 027
Immobilisations corporelles nettes	144	11 670	-31	466		12 250
Immobilisations destinées à être cédées		2 976				2 976
Autres immobilisations	1 053	4 475	119			5 647
Actifs sectoriels autres	9 482	71 839	940	3 417	-10 713	74 965
Actifs financiers	11	1 314	23	109		1 456
Participations dans les entreprises associées		153				153
Actifs d'impôt		1 626		1	169	1 797
Total Actif	17 262	131 265	1 161	5 127	-10 544	144 271
Passifs sectoriels	4 799	61 773	220	1 633	-10 935	57 490
Dettes financières		43 794	348	90		44 232
Dette inter - sociétés	4 737	-4 671	116	-181	-2	0
Passifs d'impôt	1 152	1 700	25	15	709	3 600
Capitaux propres	6 575	28 669	452	3 569	-315	38 950
Total Passif	17 262	131 265	1 161	5 127	-10 544	144 271
Investissements	84	2 844	3	402		3 333

6 Informations

6.1 Nantissements, cautions et garanties

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2013	Total du poste de bilan au 31/12/2013	% nanti ou hypothéqué
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	juil-07	juil-14	185		
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	juil-07	juil-14	186		
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	mai-08	mai-15	667		
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	avr-09	juil-15	671		
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	10		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	6		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	août-08	janv-14	6		
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	mars-10	sept-16	1 532		
Emprunt CIC	Nantissement fonds de commerce	oct-10	sept-17	672		
Emprunt CIC	Nantissement actions société non cotée	Oct-10 & nov-11	sept-17	1 674		
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	mai-11	mai-18	804		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	mai-11	mai-18	830		
Emprunt CACE	Nantissement actions société non cotée	mai-12	avr-19	15 500		
	Total Immobilisations Incorporelles			22 742	50 287	45%
Emprunt BRA	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-10	20		
Emprunt Argos	Nantissement matériels et équipements			146		
	Total Immobilisation corporelles			166	16 112	1%
Emprunt CIC	Cautions solidaire sur emprunt CIC-OCH	oct-10	sept-17	1 674		
Caution bancaire BRA	Caution bancaire acquisition fonds de commerce	sept-13	janv-14	540		
Caution bancaire CACE	Caution bancaire acquisition fonds de commerce	juin-13	juin-14	1 070		
Caution OAS	Garantie de bonne exécution	avr-07	avr-14	14		
Caution OAS	Garantie de bonne exécution	mar-12	mar-15	27		
	Total Trésorerie			3 325	5 446	61%
Eurofactor	Affacturage			5 547		
GE Facto				-70		
Ligne de crédit Canada	Nantissement sur stocks et clients	juil-13	juil-14	340		
	Total Nant. sur stock et clients			5 817	70 912	8%

6.2 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble de Singapour, Orapi a vu son droit d'utilisation du terrain renouvelé jusqu'au 1^{er} mai 2042. Ce renouvellement du droit d'utilisation a été négocié en contrepartie de la réalisation d'investissements d'un montant de 2,7 MSGD d'une part, et de l'atteinte d'un Coefficient d'Occupation des Sols de 0,78 d'autre part.

Les principaux engagements au titre des contrats de location simple restant dus à la clôture s'élèvent à :

Echéance	Montant restant du (K€)
1 an	6 561
Entre 1 et 5 ans	15 516
Au-delà de 5 ans	12 426
Total	34 503

Le Droit Individuel de Formation des sociétés françaises ne donne pas lieu à provision car, à ce stade, les modalités d'utilisation de ce droit ne permettent pas d'estimer le caractère significatif de l'engagement.

Le Groupe bénéficie de garanties d'actif et de passif au titre de ses acquisitions récentes (Argos Hygiène et Top Hygiène).

6.3 Options de souscription d'actions (stock options)

La charge comptabilisée sur l'exercice au titre des services reçus des salariés sur l'exercice s'élève à 54,8 K€.

L'évolution des stocks options est la suivante :

Options de souscription d'actions	En nombre	Valeur unitaire	Valeur totale	Date limite d'exercice
Capital : nombre d'actions à la clôture	3 292 327			
Nombre d'options à l'ouverture	60 000	13,2	792 000	2016
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options exercées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options déchuées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options expirées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options en circulation à la clôture	60 000	13,2	792 000	2016
Nombre d'options exerçables	na	na	na	na

Concernant le plan d'option attribué en 2010 (60 000 actions), le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution. La période d'acquisition est de 4 ans.

Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2010 sont :

- Taux de dividendes attendu : 1,89%
- Volatilité attendue : 32,43%
- Taux d'intérêt sans risque : 3,06%
- Durée de vie attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice moyen pondéré : 13,20 €

6.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge comptabilisée sur l'exercice au titre des services reçus des salariés sur l'exercice s'élève à 4,5 K€.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mise en place au bénéfice de certains salariés du groupe lors du Conseil d'Administration du 20 février 2009. Ce plan comporte les modalités suivantes :

Plan d'attribution d'actions gratuites	Nombre	Date d'attribution	cours
Nombre de droits attribués durant l'exercice	35 262	20/02/2009	14,03
Nombre de droits déçus	(5 877)		
Nombre de droits à la clôture	29 385	20/02/2009	14,03

Actions gratuites liées aux droits attribués	Nombre	Date d'acquisition	Fin de période d'incessibilité
Premier tiers (émis)	9 795	20/02/2011	20/02/2013
Deuxième tiers (à émettre)	9 795	20/02/2012	20/02/2014
Troisième tiers (à émettre)	9 795	20/02/2013	20/02/2015
Total des actions gratuites	29 385		

6.5 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2013 se répartissent comme suit :

	Employés	Cadres	Total	Total 31/12/2012
Europe	795	411	1 206	1 158
Amérique	15	1	16	17
Asie + Reste du monde	40	11	51	51
Total	850	423	1 273	1 226

6.6 Evénements postérieurs à la clôture

En date du 10 janvier 2014, la filiale Raynaud Hygiène a acquis 4% du capital de la société MHE. Ajoutés aux 48% déjà détenus, cette acquisition donne au Groupe ORAPI le contrôle majoritaire dans cette société.

Le 22 janvier 2014, le Tribunal de Commerce de Lisieux a autorisé par voie d'ordonnance la société Raynaud Hygiène à racheter les créances détenues par les sociétés du Groupe Raynaud à l'encontre de la société Laboratoires Medilis pour le prix d'un euro. Cette décision de justice a permis de lever la condition suspensive, incluse dans l'offre de plan de cession présentée par Orapi (cf. note 1.1.2), relative à la reprise de la participation de 70% dans Laboratoires Medilis.